



MUSÉE DE CLUNY
le monde médiéval

**PARCOURS DANS
LES COLLECTIONS**

LA VIOLENCE AU MOYEN ÂGE

Qu'est-ce que la violence au Moyen Âge ?

La question peut paraître naïve tant notre imaginaire en fait un phénomène omniprésent pendant les mille ans que couvre la période, un amalgame qui contribue largement à assimiler le Moyen Âge à une époque barbare.

Claude Gauvard, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, revient sur la notion de violence et ses expressions médiévales.

La violence en mots

Pour dépasser cette vision simpliste d'une violence diffuse et d'une agressivité propre au tempérament de l'homme médiéval qui « *aurait le sang chaud* », il convient de se méfier des écrits et des images que l'Église et les états naissants ont fait circuler. Ces discours constituent l'essentiel des sources et il appartient à l'historien de les décoder.

Un discours de violence stéréotypé

Aux X^e-XI^e siècles, les clercs initiateurs du mouvement de la paix de Dieu, voient partout incendies, sacrilèges, viols de pucelles ou de femmes mariées, bétail enlevé, marchands détroussés, meurtres et homicides. On sait désormais que pendant cette période qui correspond à la Réforme grégorienne, le clergé, en particulier les moines cherchent à se distinguer et à s'imposer face à la société laïque des chevaliers décrits comme des prédateurs.

Ce discours est répété ensuite de façon stéréotypée. Un siècle plus tard, l'abbé de Saint-Denis, Suger, emprunte à la *Vulgate* et à saint Augustin l'image de la « caverne de voleurs » que sont les bois et les terres incultes pour justifier les défrichements qu'entreprend son abbaye dans le bassin parisien : la civilisation chrétienne se déploie en écartant les brigands.

À partir du XIII^e siècle, l'État naissant joue du sentiment d'insécurité pour imposer la justice : le royaume de France est décrit comme un « repaire de larrons », les criminels y « pullulent ». Pollué, il convient de le purger en prenant des mesures coercitives. Ces propos ne doivent pas être négligés, car ils traduisent les peurs qui parcourent la société, mais les études sur la criminalité, la justice et la vengeance, entreprises depuis une quarantaine d'années, permettent de comprendre que cette violence n'est ni débridée

ni illimitée, qu'elle obéit à des codes et que sa perception évolue également au cours du Moyen Âge.

La tâche n'est pas facile : la violence fuit... Le mot violence n'est guère employé comme substantif, rarement comme qualificatif. La « cruauté » désigne la violence politique, celle du tyran qui, tel Hérode faisant égorger des enfants innocents, menace la reproduction de l'humanité. L'« inhumanité », au contenu moral et religieux, pointe les actes extrêmes, l'acharnement sur une victime, par exemple en lui crevant les yeux.

La violence, un terme anachronique ?

Au mieux, les auteurs médiévaux préfèrent l'adverbe violenter ou « *violemment* » pour qualifier un acte, tout en l'utilisant rarement. Quant au viol, il fait bien allusion à la violence sexuelle qui se produit sans le consentement de la victime, mais il est peu répertorié sous cette forme générique, du moins dans les actes de la pratique judiciaire.

Enfin, le vol, un crime très complexe à cette époque, relève de la violence quand il n'est pas excusable, signe de l'importance qui est accordée à la notion de propriété. Mais on préfère évoquer les larrons qui le pratiquent plutôt que l'acte lui-même.

Cette absence d'un vocabulaire précis en dit déjà long sur la perception de la violence au Moyen Âge : l'historien doit étudier des faits qui n'ont pas toujours été qualifiés comme tels par la société et par les autorités, alors qu'il peut facilement les classer parmi les actes violents selon nos critères actuels. La violence est livrée au jugement de l'historien, avec tout ce que cela comporte d'imprécision, car sa place aux côtés de la force, de l'agressivité, de la contrainte et de la domination reste incertaine.

Il convient donc de se méfier de cette notion englobante, quasiment anachronique, et, modestement, de se tourner vers les faits. Entre représentations et réalité, où est la violence ?

Une violence fondatrice

La violence est au cœur des représentations de l'Occident chrétien, qu'il s'agisse des textes bibliques ou des Vies de saints, ce qui semble contradictoire avec le message de paix et d'amour - la *caritas* - la charité, que transmet le christianisme. Cette contradiction n'est qu'apparente. Pour les hommes et les femmes du Moyen Âge, la souffrance du Christ et celle des saints ont justement pu racheter les actes violents dont ils ont été victimes.

La violence dans les textes sacrés

L'Ancien Testament, beaucoup plus répandu au Moyen Âge que le Nouveau, décrit des scènes de vengeances et de combats où la vie des hommes n'est pas épargnée. L'histoire de la violence commence moins avec le péché originel qu'avec sa conséquence, le meurtre commis par Caïn, doublement répréhensible puisqu'il est commis entre frères. Puisant au Nouveau Testament, les récits et les représentations figurées prennent pour thème le sacrifice du Christ plutôt que le moment heureux de sa Nativité. À partir du XII^e siècle, les crucifixions se multiplient, puis la scène des outrages et la déposition de son corps mort sous la forme des Piéta de la fin du Moyen Âge, [comme celle dite de Tarascon, \(Cl. 18509\)](#).

Les vies de saints, vulgarisées à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle par la *Légende dorée* du dominicain Jacques de Voragine, font assaut de violence. L'ouvrage se trouve dans presque tous les inventaires des bibliothèques médiévales et connaît, en latin comme en langues vulgaires, la plus grande diffusion après la Bible.

Utilisé par les prédicateurs dans leurs sermons, en particulier par les ordres mendiants, il fait la part belle aux châtements. Saints et saintes périssent décapités comme saint Jean-Baptiste ou saint Denis suppliciés à la roue comme sainte Catherine, grillés au feu comme saint Laurent, voire écorchés vifs comme saint Barthélémy.

Ce sont autant d'exemples édifiants qui fondent la violence des hommes. Mais ils ne sont pas là pour la refléter, au contraire, pour les en dissuader. Par leur exemplarité, ils les incitent à ne pas tomber dans les mêmes excès que les bourreaux.

D'ailleurs, les supplices que subissent saintes et saints ne relèvent pas de sanctions ordinaires. La crucifixion de même que la lapidation sont des châtements interdits en Occident depuis l'époque carolingienne ; l'écartèlement n'est guère pratiqué avant la fin du XV^e siècle. Quant à la décapitation, elle est réservée aux crimes politiques.

Au Moyen Âge, l'exécution capitale la plus fréquente est la pendaison : les saints n'y sont guère soumis, sans doute parce qu'ils ont commis un acte de désobéissance et un sacrilège aux yeux des autorités romaines, mais aussi parce qu'ils n'appartiennent pas au monde des criminels ordinaires. Peu périssent noyés, alors que la noyade est pratiquée jusqu'à la fin du Moyen Âge. Il faut que la mort des saints soit à la hauteur de leur vie, hors normes, Elle participe de leur sainteté : pouvait-on envisager de les confondre avec de vulgaires larrons ou meurtriers ?

L'exemplarité de leur mort en fait des modèles, jusqu'au sacrifice. Dans la perspective chrétienne qui baigne ces représentations, la violence fondatrice exalte le sacré et prépare au salut, conférant ainsi à l'acte violent sa nécessité, voire sa justification, et par conséquent son ambiguïté.

Une violence louée

Dans la société, la violence est louée s'il s'agit d'un « *beau fait* » selon l'expression de Philippe de Beaumanoir au XIII^e siècle, c'est-à-dire d'un acte suivant les lois de l'honneur. La société tout entière partage cette valeur, du roi jusqu'aux nobles et aux non-nobles. Mais la violence est très majoritairement réservée aux hommes. Elle se conjugue au masculin dans un monde où la répartition des rôles est très marquée.

Le privilège de la guerre

Même si les femmes partagent cet idéal et peuvent se montrer violentes, elles sont censées jouer un rôle qui les porte à la paix. En outre, seule une petite partie des hommes possède le privilège reconnu de pratiquer la violence sous son aspect le plus extrême, la guerre.

Dans la division idéale du corps social que transmet l'Église, ceux qui combattent constituent le deuxième ordre, après ceux qui prient et avant ceux qui travaillent (*oratores, bellatores, laboratores*). On les voit apparaître sous le terme *milites* - chevaliers - à partir des X^e-XI^e siècles. Ils peuvent être nobles ou non, seigneurs détenteurs de châteaux ou liés à un châtelain, possesseurs d'un fief ou simplement nourris à la cour seigneuriale.

Tous reçoivent une éducation qui les porte à louer la violence. Ils montent de lourds chevaux de combat, les destriers, se protègent du haubert qui descend jusqu'au genou et remplace la brogne de cuir des temps carolingiens avant de céder la place, à partir du XIV^e siècle, à la brigandine, une veste courte bardée d'écaillés d'acier, que prolongent des jambières de métal. Sur la tête, le heaume, pourvu à l'origine d'une simple protection nasale, se ferme et devient à la fin du Moyen Âge un bassinnet hermétique. Un bouclier ou écu, rond ou ovale, protège le corps et, à partir du XIII^e siècle, donne à voir les armoiries du combattant.

Les armes offensives, essentiellement l'épée (le musée conserve une [épée allemande, de la fin du XV^e siècle, Cl. 11829](#).) et la lance, sont conférées solennellement au chevalier lors d'un rituel, l'adoubement, qui le prépare à la guerre : en principe vers l'âge de quinze ans, mais souvent beaucoup plus tard, un aîné lui insuffle la force nécessaire en lui donnant un coup sur la nuque, la colée. L'éducation chevaleresque conforte cet apprentissage de la violence.

On s'exerce aux armes à la quintaine, lors de joutes et surtout de tournois, qui réunissent autant de combattants que sur les champs de bataille et qui peuvent être aussi violents. En 1180, le célèbre tournoi de Lagny rassemble 3000 chevaliers venus de toute l'Europe, chacun équipé de ses sergents, sans compter des bandes de mercenaires combattant à pied.

Il n'est pas rare qu'à l'issue de la rencontre, on requiert l'art du forgeron pour dégager la tête du heaume tant les coups sont brutaux.

Le chant du poète Bertrand de Born exprimant sa « *grande allégresse/quand vois, par campagne rangés/ chevaliers et chevaux armés* » n'est pas pure littérature!

Trouver la fortune par la violence

Pourtant, ce tableau mérite d'être nuancé. Les occasions de bataille sont rares, à une époque où l'issue peut être considérée comme un jugement de Dieu, par exemple à Bouvines en 1214. Les combats engagent également peu d'hommes, sans doute moins de 10 000 à Azincourt en 1415.

Le but de ces batailles comme des tournois est moins de tuer l'adversaire que de le faire prisonnier afin d'obtenir une forte rançon. C'est encore le cas à la fin du Moyen Âge, même si les défaites françaises, à Crécy, Poitiers et surtout Azincourt sont particulièrement sanglantes et montrent un changement dans l'expression de la violence.

Les chevaliers cherchent plutôt fortune et gloire : la violence fait parler d'eux, loin et longtemps. Les jeunes – ceux qui ne sont pas mariés – forment un monde turbulent soucieux de trouver la riche héritière qui leur permette de se caser.

La violence peut prendre la forme du rapt de celle qu'on veut épouser, de prouesses, comme le voyage en Prusse ou les pas d'armes à la fin du Moyen Âge, qui font chanter la renommée de château en château. Une fois installés, les châtelains ne manquent pas de mener guerres et vengeances pour accroître leurs domaines et défendre leur honneur, un mot qui signifie à la fois richesse, rang social et réputation.

Défendre son honneur

Mais, contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, la défense de l'honneur n'est pas réservée à l'aristocratie. Les sources littéraires et les documents figurés ont l'inconvénient d'ignorer celui des rustres tant ils valorisent les seules actions nobiliaires et considèrent les non-nobles comme des êtres vils, peu représentables. Les actes judiciaires s'en font seuls l'écho, en particulier les lettres de rémission que le roi de France ou le roi d'Angleterre accordent à toutes les couches de la société à partir du XIV^e siècle, et en grand nombre pour la forme la plus extrême de la violence individuelle qu'est l'homicide.

Dans plus de la moitié des cas, le roi de France pardonne à celui qui a tué son adversaire parce que celui-ci l'a injurié. Le souverain accepte donc que l'honneur blessé soit vengé par le criminel, éventuellement avec l'aide de sa parenté, et il l'absout du crime commis.

Celui qui est ainsi gracié n'est pas un marginal : il appartient aux populations ordinaires, possède un domicile, un métier, est le plus souvent marié avec des enfants. C'est dire que la violence est un ressort essentiel de la société quand il s'agit de défendre la *fama* de l'individu, sa réputation qui signe ce qu'il est aux yeux des autres.

Une violence régulée

La violence ne revêt pas pour autant des formes anarchiques. La vengeance n'est pas illimitée et ne prend que rarement l'allure d'une *vendetta*, même pendant le haut Moyen Âge. Les paysans sont les premières victimes des guerres seigneuriales et l'aristocratie n'a pas intérêt à ce que ses terres soient exsangues. De nombreuses trêves viennent donc

interrompre la violence des armes.

À partir du XIII^e siècle, en grande partie parce que la justice se transforme sous l'influence de la procédure inquisitoire et du droit romain, les souverains tentent de limiter la violence.

S'ils n'arrivent pas à éradiquer les résolutions privées en cas de vengeance et d'homicide, ils réussissent à opérer une différence entre la violence préméditée, celle qui relève de « l'aguet apensé », qui a lieu en général de nuit, éventuellement à l'aide de tueurs à gages, et la violence spontanée, que les textes qualifient de « *chaude cole* ».

Dans ce dernier cas, il s'agit justement de riposter à un agresseur qui a blessé l'honneur de son adversaire et provoqué la riposte immédiate. Ce démenti est jugé nécessaire, de l'ordre du « *beau fait* » et par conséquent pardonnable. La forme préméditée, définie comme irrémissible, relève au contraire d'une justice coercitive qui condamnerait son auteur à mort. Autrement dit, en théorie, à deux niveaux de violence, deux sanctions opposées.

Violence privée vs affaire de justice

La pratique se révèle différente : de nombreux auteurs de vengeances larvées ont continué à sévir sans être inquiétés. Les ordonnances destinées à limiter les guerres privées et le port d'armes se sont multipliées, sans être exécutées. La faiblesse des moyens entrave la coercition et signe sans doute la faiblesse de la royauté ou la façon dont elle continue à louer la violence, en particulier celle des nobles.

Mais la force des souverains est ailleurs : elle consiste à avoir fait entrer l'homicide commis pour réparer un honneur blessé dans les filets de la justice, alors que cette forme de violence, la plus répandue, était le plus souvent résolue par des accords privés. Elle est désormais contrôlée et régulée par le biais de la grâce royale. Il est dit dans la lettre de rémission que cet acte de violence mérite la mort, mais que le roi « préférant miséricorde à rigueur de justice », y sursoit.

Quant aux tribunaux royaux, à commencer par le parlement de Paris dans le royaume de France, il n'applique pas à la lettre les principes qui voudraient que les auteurs de violence, même d'une vengeance préméditée, soient condamnés à mort. La sentence extrême y est rare : les juges préfèrent le bannissement et surtout l'amende honorable qui oblige le coupable à crier merci en tenue de pénitent, d'abord au roi, et ensuite seulement à la partie lésée, montrant par là-même que le délit a lésé la *res publica* avant de léser l'adversaire, qu'il est public avant d'être privé. Dans tous les cas, la violence est bien devenue une affaire de justice.

La mainmise a cependant des limites. À la fin du Moyen Âge, la violence individuelle est loin d'avoir disparu et l'homicide n'a pas commencé son reflux. Loin d'être le moteur du « procès de civilisation » comme le pensait Norbert Elias, la noblesse en reste le fer de lance. Les souverains exercent encore de façon très imparfaite le monopole de la violence. L'ont-ils même voulu ? Ils sont partie prenante de cette société qui loue la violence et la gère de façon pragmatique.

Eux-mêmes agissent par coups d'éclats, en imposant des châtiments spectaculaires à ceux qui ont lésé leur majesté. Ces formes extrêmes de leur « indignation », répondent à l'exercice d'un pardon non moins ostentatoire : colère et grâce ne sont que des armes pour dire haut et fort leur domination sur une société qui continue d'osciller entre un idéal de violence et la volonté de vivre en paix.